

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 3 avril 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Alexandra DURY, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sukran BOYRAZ (pouvoir à Alexandra DURY), Guillaume DAVID (pouvoir à Estelle GHORIS), Jean-Philippe PAUGET (pouvoir à Frédéric VIAL), Yoann GODET (pouvoir à Estelle KELLER), Sébastien GACON

Date de la convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de séance : Alain MOIROUX

Conseillers présents : 21. Quorum atteint.

Délibération n°22-2023 : Approbation du Plan de Servitude aéronautique-Aérodrome de Morestel

Le plan de servitude aéronautique (PSA) a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords d'un aérodrome.

Le Ministère de la transition écologique et solidaire a pris en considération le dossier d'établissement des servitudes aéronautiques associées à l'aérodrome de Morestel,

Il appartient au Préfet de recueillir les avis des services de l'Etat et des collectivités territoriales intéressées par la modification des servitudes aéronautiques de dégagement. C'est pourquoi le conseil municipal est amené à donner son accord ou présenter le cas échéant ses observations sur le dossier ci-joint.

La plan ci-dessous indique les obstacles et adaptations aux surfaces de dégagement à apporter.

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- APPROUVE le Plan de servitude aéronautique de Morestel tel qu'il est annexé à la présente délibération.

-DONNE son accord sur le projet de PSA

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 03 Avril 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,